



CHAMPIONNAT DES TERRITOIRES CSO CLUB 2026 DE NOUVELLE AQUITAINE

RÈGLEMENT

CES CHAMPIONNATS SE DEROULERONT : LES 24 et 25 Mai 2026

- **POUR LES SECTEURS NORD et EST:** Concours n° [2513118](#) à FOELLER SPORT HORSES CHEZ PELET 665 ROUTE DES VIEILLES VAURES - 16110 AGRIS
- **POUR LES SECTEURS SUD et EST :** Concours n° [2625734](#) CENTRE EQUESTRE DE PESSAC ROMAINVILLE 22 RUE DES SOURCES DU PEUGUE Rue des Sources du Peugue - 33600 PESSAC
- **RAPPEL :**
 - **Secteur Nord :** Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne
 - **Secteur Est :** Creuse, Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne
 - **Secteur Sud:** Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques

Bien que divisés en secteur pour en faciliter l'accès, les championnats des territoires sont des championnats de Nouvelle Aquitaine, donc tous les cavaliers licenciés en Nouvelle Aquitaine peuvent participer au championnat de secteur de son choix et prétendre au podium.

➤ **ENGAGEMENTS :**

- Clôture : Le 18 MAI 2026 avant minuit auprès du SIF
- 1 engagement unique qui engagera le couple pour les deux manches.

➤ **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Le classement du championnat est réservé aux cavaliers dont la domiciliation sportive est la Nouvelle Aquitaine (LFC 2026 prise en Nouvelle Aquitaine ou adresse de licence en Nouvelle Aquitaine)

Coefficient deux appliqué à tous les concurrents, pour le classement permanent FFE , aux épreuves labellisées championnat.

- **1 cavalier ne peut courir qu'un seul championnat.** Si un cavalier engage 2 chevaux dans une même épreuve ou un même cheval dans deux épreuves différentes, il doit signaler au jury quel championnat il court et avec quel cheval avant le début de la première manche courue.

Faute de de déclaration le championnat considéré sera celui de la première manche courue.

- **1 équidé peut concourir deux fois sur l'ensemble de la compétition avec deux cavaliers différents**



CHAMPIONNAT DES TERRITOIRES CSO CLUB 2026 DE NOUVELLE AQUITAINE

RÈGLEMENT

➤ CHANGEMENT DE CAVALIER/EQUIDE

- Le changement cavalier est autorisé sous réserve de faire le changement auprès du jury 30 mn minimum avant le début de la 1^{ère} manche de l'épreuve (en présentant la licence de compétition du cavalier)
- Le changement équidé est possible dans les conditions suivantes :
 - Il doit être déclaré par le représentant légal du groupement sportif engageur de l'équidé auprès du jury 30 minutes avant la 1^{ère} manche de l'épreuve sur présentation du livret du cheval.
 - L'engageur doit avoir vérifié que l'équidé remplaçant est engageable pour l'épreuve auquel il va participer sous peine de disqualification

➤ BARÈME DES CHAMPIONNATS : ÉPREUVE EN DEUX MANCHES: Tarif engagement = 40€

Epreuves du championnat : Club Elite, Club 1, Club 2 et Club 3

Pas de Championnat des territoires Club 4

Les organisateurs ont la possibilité de mettre un GP Club 4 au Bar A sans Chrono sans barrage par jour.

- **1^{er} jour : 1er Manche Barème A sans chrono.**
Ordre de départ du programme.
- **2^{ème} jour : 2ème Manche Barème A au Chrono.**
Ordre inverse des pénalités et du temps de la 1er Manche, en cas d'égalité de pénalités, les concurrents conservent l'ordre de passage initial.

Les concurrents qui ont été éliminés ou ont abandonné lors de la première manche ne peuvent pas participer à la seconde manche.

➤ CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT : Le couple doit avoir participé aux deux manches.

Les concurrents sont classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et du temps dans la seconde manche.

Le classement général du Championnat est labellisé coeff 2.

➤ REMISE DES PRIX :

La présence des cavaliers à cheval et en tenue est obligatoire